



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 4 juin 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Alain Poissant et Daniel Racette et madame Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Affectation à l'excédent de fonctionnements affecté de la banque d'heures pour l'utilisation des locaux de l'École Saint-Édouard
8. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 8.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles – M. Daniel Racette
 - 8.2 Demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de participer au Programme de récupération hors foyer
9. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 9.1 Responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
 - 9.2 Engagement municipal à l'effet d'offrir des activités de loisirs à compter de la saison automnale 2019
10. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
 - 10.2 Adoption du second projet de *Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation*
 - 10.3 Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment situé au 30, rue Daigneault non conforme au *Règlement de zonage 2015-259*, situé dans la zone H-5
 - 10.4 Demande d'aliénation à la CPTAQ des lots 6 174 193 et 3 993 052 situés dans la zone H-5
 - 10.5 Demande de permis de remblai assujetti au *Règlement relatif aux usages conditionnels 2015-264* pour les lots 3 992 875 et 4 425 210 situés dans la zone H-4
11. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 11.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer
 - 11.2 Autorisation à la directrice générale adjointe à participer au Colloque de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
 - 11.3 Embauche d'un préposé à l'environnement, aux travaux publics et à l'aménagement du territoire
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **VARIA**
 - 13.1 Terminaison du contrat de travail de l'employé 32-0023
14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-06-091 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – aucune**

4 personnes présentes

6. **LÉGISLATION**

19-06-092 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

19-06-093 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE

7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

19-06-094 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **80 616,25 \$**; ET que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-06** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

19-06-095 Affectation à l'excédent de fonctionnements affecté de la banque d'heures pour l'utilisation des locaux de l'École Saint-Édouard

CONSIDÉRANT la transaction de cession de terrains d'une valeur de 46 421 \$ à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries en échange de l'utilisation de leurs locaux pour la même valeur ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services entre la municipalité de Saint-Édouard et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a été signé par la résolution 18-04-059 ;

CONSIDÉRANT QUE la transaction de produit de cession de terrains a été comptabilisée et figure aux revenus de la municipalité alors que les dépenses seront inscrites au rythme de l'utilisation des locaux et créeront un déficit ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'AFFECTER un montant de 46 421\$ à l'excédent de fonctionnements affecté provenant de l'excédent de fonctionnements non-affecté. Cet excédent de fonctionnements affecté portera la nomenclature « École Saint-Édouard – utilisation locaux » et sera utilisé au fur et à mesure de l'utilisation des locaux de la CSDGS. Ainsi, le montant de l'affectation à la conciliation fiscale de chaque exercice sera équivalent au montant de l'amortissement de ces frais payés d'avance.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

19-06-096 Demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de participer au Programme de récupération hors foyer

CONSIDÉRANT QUE le Programme de récupération hors foyer consiste en une aide financière à l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales. Le programme vise les projets portant sur un minimum de 25 équipements, déployés à court terme ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet doit être une organisation municipale (municipalité, MRC, régie intermunicipale, organisme constitué par des municipalités à des fins municipales, arrondissement) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre aux organismes sélectionnés un remboursement de 70 % du coût d'achat avant taxes de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ d'aide financière par équipement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de deux compagnies québécoises différentes ;

CONSIDÉRANT la soumission de Ni Produits Inc. :

	Montant (avant taxes)
Îlot deux fois 110 L (extérieur)	1 350\$
Îlot deux fois 58 L (intérieur)	850\$
Livraison	165\$
Total	2 365\$

CONSIDÉRANT QUE le Programme offre une subvention de l'ordre de 1 450\$ pour les équipements choisis ;

IL EST PROPOSÉ DE DEMANDER à la MRC des Jardins-de-Napierville de participer au Programme de récupération hors foyer et **D'AUTORISER** la Direction générale à procéder à l'achat de deux équipements de récupération auprès de Ni Produits conditionnellement à l'acceptation du projet par RECYC-QUÉBEC pour un montant de 2 365\$ avant taxes **ET DE PAYER** cette dépense de 915\$ avant taxes à même le budget de fonctionnement et 1 450\$ par le Programme de récupération hors foyer.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

9. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

19-06-097 Engagement municipal à l'effet d'offrir des activités de loisirs à compter de la saison automnale 2019

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs a adopté, lors de l'assemblée du 23 janvier 2019, une résolution stipulant que « nous redonnons les cours payants à la ville de St-Édouard » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du comité des Loisirs a été discutée, lors d'une réunion tenue le 25 avril 2019, entre les représentants du comité des Loisirs et de la Municipalité, nommés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a transmis une correspondance au Président du comité des Loisirs, en date du 16 mai 2019, demandant une confirmation quant à la gestion



No de résolution
ou annotation

des cours payants et à savoir si les responsables offrant les cours ont été informés et que cette correspondance est restée sans réponse ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que « toute municipalité locale peut réglementer les services culturels, récréatifs ou communautaires qu'elle offre et l'utilisation de ses parcs » ;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à offrir des activités de loisirs à compter de la saison automnale 2019 **ET DE** mandater la Direction générale afin de planifier la programmation et d'organiser des activités physiques visant l'ensemble des citoyens de tous âges.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

10. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19-06-098 Adoption du second projet de Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de *Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation* a été adopté, par la résolution 19-05-080, à la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue le 4 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le second projet de *Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE

19-06-099 Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment situé au 30, rue Daigneault non conforme au Règlement de zonage 2015-259, situé dans la zone H-5

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation édictés par l'article 15 du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 2015-262 ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact visuel du garage attaché est réduit par la hauteur de la résidence qui n'est que d'un (1) étage ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y aura pas d'ouverture du côté de la marge latérale droite ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence voisine est implantée à une distance de neuf (9) mètres de la limite du terrain, réduisant ainsi les préjudices potentiels au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera conforme à tous les autres règlements en vigueur dans la Municipalité de Saint-Édouard ;

IL EST RECOMMANDÉ D'OCTROYER une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment situé au 30, rue Daigneault possédant une marge latérale droite de 1.25 mètre tandis que la marge minimale autorisée par le *Règlement de zonage 2015-259* est de 2 mètres.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

19-06-100 Demande d'aliénation à la CPTAQ des lots 6 174 193 et 3 993 052 situés dans la Zone H-5

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur conserve l'usage agricole permis dans la zone A-5 ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement des lots ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement n'affectera pas la vocation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la partie résiduelle de 19 hectares du lot 3 993 063 est suffisante pour en faire une exploitation agricole viable ;

CONSIDÉRANT QUE la cession n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de l'ensemble de la communauté agricole de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne met pas en péril la pérennité et l'intégrité du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE dans une décision de 1992, la CPTAQ a permis la vente des mêmes lots par M. Jean-Paul Martin père à M. Jean-Paul Martin fils ;

IL EST RECOMMANDÉ D'APPUYER la demande d'aliénation de lots afin de permettre la vente des lots 6 174 193 et 3 993 052 en faveur de Les Jardiniers Idéals Limitée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

19-06-101 Demande de permis de remblai assujéti au Règlement relatif aux usages conditionnels 2015-264 pour les lots 3 992 875 et 4 425 210 situés dans la Zone H-4

CONSIDÉRANT QUE le remblai couvrira une superficie de 0.72 hectare sur des lots d'une superficie totale de 32 hectares ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport agronomique appuyant le projet a été déposé le 14 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront faits dans une perspective de mise en valeur de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QU'une fois les fossés remblayés, la largeur des parcelles sera d'environ 120 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le remblai provient du lot 337-P de la municipalité de Sainte-Martine appartenant à l'entreprise Fertibec et était en culture jusqu'à l'automne 2018 ;

IL EST RECOMMANDÉ D'AUTORISER aux Fermes GMC Lamoureux d'effectuer des travaux de remblai à des fins agricoles sur une superficie de 0.72 hectare, conformément au *Règlement 2015-264 relatif aux usages conditionnels* conditionnellement au dépôt d'une analyse de sol démontrant que les sols importés vers le site sont de « classe de contamination A » selon les normes du MDDELCC.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

11. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-06-102 Autorisation à la directrice générale adjointe à participer au Colloque de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'AGFMQ se tiendra du 10 au 13 septembre 2019 à l'Espace 4 saisons d'Orford ;

CONSIDÉRANT QUE le colloque accueillera près d'une centaine de congressistes et plusieurs ateliers pertinents pour la formation continue de la directrice générale adjointe dans le cadre de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE cette participation est prévue aux conditions de travail de la direction générale ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la participation à cet évènement est très avantageuse pour la Municipalité et permet un échange et la création d'un réseautage avec d'autres municipalités semblables à celle de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la participation de la directrice générale adjointe, Mme Véronique Lussier au colloque annuel de l'AGFMQ pour un montant total de 1 210 \$ plus taxes ; **QUE** les frais de déplacement encourus pour l'activité soient présentés avec pièces justificatives ; **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

19-06-103 Embauche d'un préposé à l'environnement, aux travaux publics et à l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'affichage du poste préposé à l'environnement, aux travaux publics et à l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a fait l'analyse des curriculum vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté au Comité des ressources humaines et affaires juridiques lors des séances du 14 mars et le 23 avril 2019 ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de préposé à l'environnement, aux travaux publics et à l'aménagement du territoire M. Tommy Lussier **ET QU'UNE** évaluation des performances soit réalisée par le Contremaître – travaux publics.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Marie-Michelle Thorne, 406 montée Lussier et Vanessa Courschenes, 52 rue du Parc :
 - demandent s'il est possible d'implanter de la signalisation en bordure de la montée Lussier afin de réduire le bruit des camions qui utilisent les freins Jacob ;
 - mentionnent une problématique important quant à la vitesse très élevée des véhicules circulant sur la montée Lussier, car c'est dangereux puisqu'il y a une forte présence d'enfants qui habitent sur la rue du Parc.

13. VARIA

19-06-104 Terminaison du contrat de travail de l'employé 32-0023

CONSIDÉRANT la présentation des faits par la Direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'UNE séance de médiation en présence de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) a eu lieu le 3 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-06 adoptée à l'unanimité par les membres du comité de ressources humaines et affaires juridiques ;

IL EST RECOMMANDÉ DE TERMINER le contrat de travail de l'employé 32-0023 suite à une entente avec l'employé dans le cadre d'une conciliation en présence de la CNESST, **D'ABROGER** la résolution 19-02-028 **ET D'ENTÉRINER** l'entente de règlement signée par le Directeur général au nom de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			



No de résolution
ou annotation

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-06-105 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier